



n°20 Avril 2018



Vendeuvre

sur-Barse



- **Budget**
 - Nouveaux investissements •
 - Manifestations •



édito



Comme beaucoup d'entre vous, je ne suis pas fâché d'en avoir terminé avec la saison hivernale. Ces derniers mois, un épisode pluvieux et intensif n'a pas permis de mener à bien les travaux extérieurs programmés.

Seule consolation, les nappes phréatiques se sont reconstituées et même plus, occasionnant ça et là des inondations passagères sans toutefois créer de réels désagréments comparés à d'autres communes beaucoup plus sinistrées. Ces temps de léthargie et de grisaille saisonnière ne nous ont pas empêché de mener à bien diverses réflexions concernant la restructuration de notre bourg centre.



Un groupe de travail composé de conseillers municipaux, de la Région Grand Est, la Direction Départementale des Territoires et ses architecte et paysagiste conseils, la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines, le centre social-Maison pour Tous, les Amis du Parc, le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient s'est réuni régulièrement. Les écoles, le collège et les Vendevrois ont été sollicités. Tous ont œuvré en apportant

leur vision sur l'image et le futur de Vendevre. Merci à tous pour votre implication.

Nous avons écouté, échangé sur les attentes, les désirs, les réserves plus ou moins pertinentes des uns et des autres. Les débats fructueux ont été menés en toute transparence. Nous avons pris en compte toutes les idées, certaines d'entre elles sont très belles mais une réalité s'impose. Il nous faut retenir les plus réalisables en tenant compte des contraintes budgétaires. Le moment est venu d'entreprendre et de passer aux travaux pratiques estimés à 2 millions d'euros. Comme l'atteste les tableaux produits dans cette gazette, votre conseil municipal soucieux de conserver une gestion saine et maîtrisée, étalera ces travaux sur les 2 ans à venir.

Les chantiers seront nombreux, cela créera des désagréments passagers, soyez patients et indulgents.

Nous espérons une métamorphose positive de notre commune. Votre municipalité a la volonté de réussir cette transition. Pour ma part, je n'ai aucun doute sur le résultat même si quelques grains de sable administratif ne sont pas à exclure.

Restez positifs ! Vous nous avez accordé votre confiance ! Soyez assurés que nous œuvrons comme nous nous sommes engagés à le faire pour le bien-être du Vendevrois.

Jean-Baptiste ROTA
Maire de Vendevre-sur-Barse



La Gazette
de Vendevre : N°20

Directeur de la Publication :
Jean-Baptiste ROTA, Maire de
Vendevre-sur-Barse (10140)
Rédacteur en chef : Nicolas KEPA
Comité de rédaction :
Christelle VILLEROY
Impression : LA RENAISSANCE
Tirage : 1300 exemplaires
Distribution : Mairie de Vendevre
Date de publication :
Avril 2018

Ne pas jeter sur la voie publique.

Démission du Conseil Municipal

Comme vous le savez peut-être, j'ai démissionné de mon poste de conseiller municipal en début d'année. Suite à notre déménagement pour des raisons personnelles et professionnelles, je ne me sentais plus suffisamment impliqué dans la vie Vendevroise pour continuer de représenter celles et ceux qui nous ont fait confiance lors des dernières élections. J'ai donc préféré laisser ma place à un membre de notre liste et suis très heureux qu'Alain Chenet ait accepté de me remplacer. C'est quelqu'un que j'apprécie beaucoup et qui portera notre vision de Vendevre au sein du Conseil. D'une manière générale, ces trois années d'élu se sont bien passées. Certes, je n'ai pas partagé toutes les priorités et décisions mais nous nous sommes retrouvés sur bon nombre de points et, en compagnie des autres membres élus de notre liste, nous avons pu faire valoir nos points de vue au fil du temps. En effet, Monsieur le Maire a toujours été à l'écoute de nos remarques même s'il ne les partageait pas totalement. Je tiens à l'en remercier et par la même occasion, remercier vivement toutes celles et ceux qui ont courageusement choisi de rejoindre Vendevre Autrement ainsi que les électeurs qui nous ont fait confiance. Enfin, sachez que même si j'habite désormais à Essoyes, je me considère toujours Vendevrois et souhaite la pleine réussite des projets en cours et à venir pour la commune et chacun de ses habitants.

Charles Nourissat - Vendevre Autrement



Budget

DES RESULTATS CORRECTS

La Gazette n° 17 du mois d'avril 2017 vous a présenté les résultats cumulés de la commune sur les 3 derniers exercices, résultats qui démontrent une bonne gestion de la commune. En effet, que ce soit le budget principal ou l'ensemble des budgets confondus, les résultats progressent

régulièrement. Cela signifie que tout en procédant à des investissements, la commune économise au fil des années. Il en est de même pour l'exercice budgétaire 2017 puisque les résultats continuent de progresser...

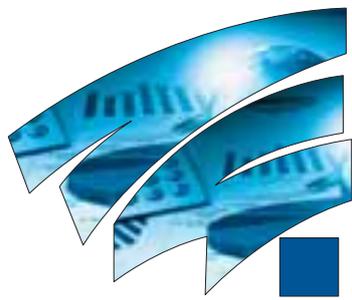
...malgré la baisse des dotations de l'Etat : -24,43% depuis 2015 et -12,24% pour cette année.

résultat en k€	2016	2017	Variation
Budget principal	1 997	2280	+ 14%
Tous budgets confondus	2 979	3 606	+21%

	Dotation attribuée en 2015	Dotation attribuée en 2016	Dotation attribuée 2017	Dotation attribuée 2018	Ecart 2018 2017	en %	Ecart 2018 2015	en %
DGF des communes dotation forfaitaire	467 466 €	418 286 €	286 091 €	284 674 €	-1 417 €	-0,50%	-182 792 €	-39,10%
DGF des communes - dotation de solidarité rurale «bourg centre» et «péréquation»	159 051 €	175 567 €	189 591 €	134 524 €	-55 067 €	-29,05%	-24 527 €	-15,42%
DGF des communes - dotation de solidarité rurale «cible»			52 600 €	43 797 €	-8 803 €	-16,74%	43 797 €	
DGF des communes - dotation nationale de péréquation	19 311 €	23 173 €	27 808 €	25 027 €	-2 781 €	10,00%	5 716 €	29,60%
TOTAL	645 828 €	617 026 €	556 090 €	488 022 €	-68 068 €	-12,24%	-157 806 €	-24,43%

Un petit rappel : la commune gère un budget principal et 9 budgets annexes. Les règles de la comptabilité publique imposent, en effet, aux collectivités d'avoir des budgets annexes pour divers services comme le CCAS, l'assainissement et pour toute opération type lotissements, création d'une usine relais... C'est pourquoi un budget annexe a été créé en 2017 pour la création du lotissement « Les Vignes de la Côte » situé entre l'avenue de la Libération et la rue Annie et Pierre MICAUX.





Budget

Parmi les projets prévus en 2017, certains sont finalisés comme **l'aire de covoiturage** qui a eu un coût inférieur aux estimations des Maitres d'œuvre. La commune pensait avoir un reste à charge de 91 000€ après déduction des subventions. En réalité, il n'a été que de 62 200€, avec un coût de démolition du silo bien inférieur à celui attendu.



Les travaux d'**aménagement intérieurs de l'épicerie solidaire** ont été réalisés à 95% par les Services Techniques Municipaux. Cela a permis de rester dans l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération. Par contre la toiture a dû être restaurée plus tôt que prévu pour un montant de 11 500€.



La Médiathèque suit son cours et devrait ouvrir dans l'été. L'ensemble des subventions sollicitées ont été accordées. Leurs montants devraient être de 228 500€ représentant 58% des dépenses engagées (hors coût d'acquisition du bâtiment).

Les réducteurs-régulateurs de tensions pour l'éclairage public ont été posés sur les quartiers de Bellevue et les Capucines. Même si à l'œil nu, la différence de luminosité ne se voit pas, sur la facture la commune espère voir dès cette année des économies.

Côté équipement sportif, le **terrain de foot n°2** a été régénéré.



Deux chaudières ont été changées dans des salles communales à la salle de la Source et la salle des Sociétés.

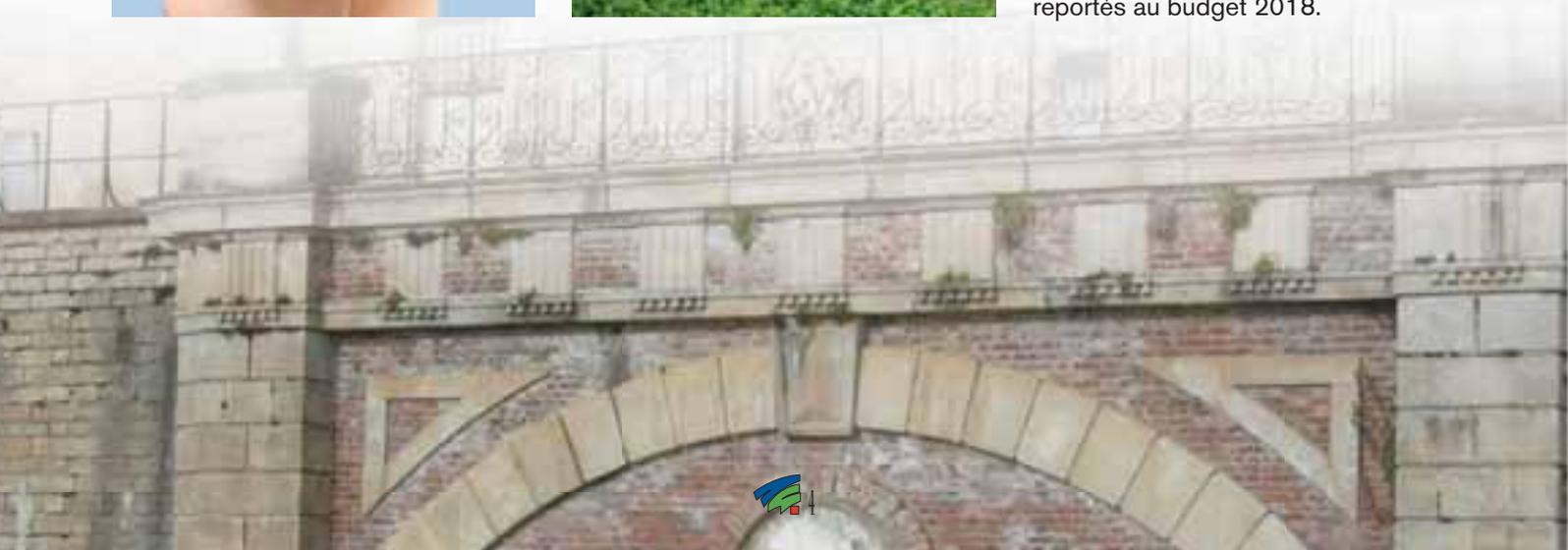


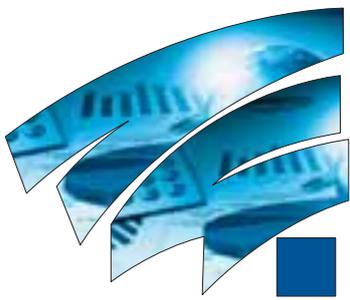
Des travaux de voirie avec mise en accessibilité ont débuté à proximité du groupe scolaire Pierre et Marie Curie mais surtout sur l'avenue de la Libération. D'autres travaux étaient prévus et sont reportés en 2018 car les branchements d'eau sont à reprendre et le SDDEA ne pouvaient les mettre à son planning en 2017.

Un panneau d'affichage a été ajouté sur la place du marché pour 1700€.

D'autres investissements ont été réalisés alors que non prévus au budget initial : l'acquisition et la démolition des garages au 9 avenue de la Libération pour un montant de 24 000€.

D'autres opérations n'ont pu se faire en raison de formalités administratives dont certains délais sont incompressibles. Ils sont donc reportés au budget 2018.





Budget

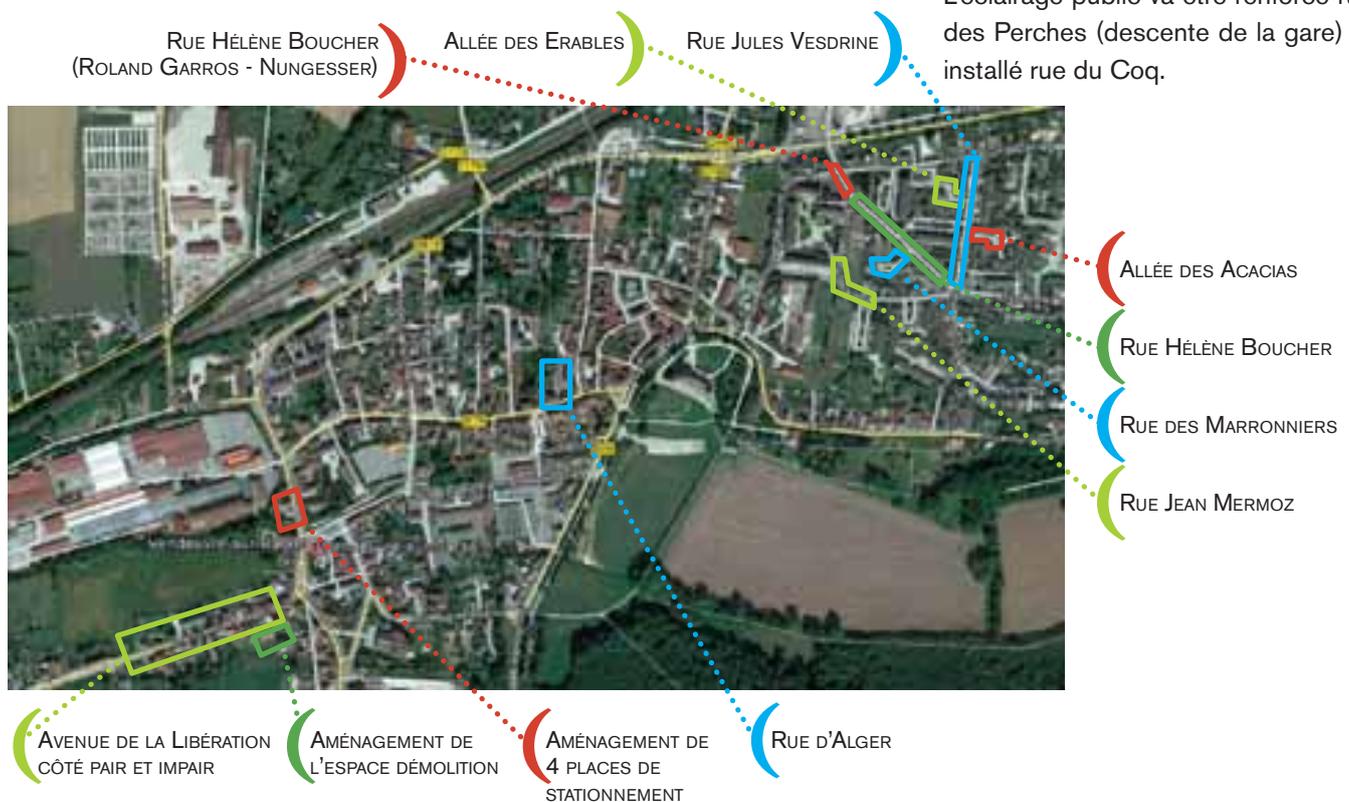
TOUJOURS DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS MEME EN 2018

En 2018, la commune va poursuivre les travaux déjà entamés comme la médiathèque, la réhabilitation de la façade pour l'épicerie solidaire mais aussi la création d'un vestiaire sanitaire au tennis

Il est rappelé que les budgets sont des documents prévisionnels de dépenses et recettes pour l'année à venir. Ils ne sont pas figés et peuvent évoluer au cours de l'année.

Des travaux de réfection de trottoirs et voirie auront lieu sur l'ensemble du territoire et surtout sur l'Avenue de la Libération et le quartier Bellevue avec quand cela est possible une mise en accessibilité.

L'éclairage public va être renforcé rue des Perches (descente de la gare) et installé rue du Coq.



Mais 2018 est également une année où la commune poursuit sa mue. Après la démolition des granges « Ronner », l'espace devrait être aménagé avant l'été.

Une réflexion est également menée pour rendre plus accueillante l'entrée de la commune avec une mise en lumière des 20 ponts et un aménagement paysager. Les premières études devraient aussi sortir pour l'aménagement d'un terrain multisport à Bellevue où les barres seront détruites, un parcours de santé dans le parc... La commune sollicite et obtient souvent lorsque cela est possible des subventions de l'Etat (DETR), de la Région Grand Est et du Département.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2018 s'élève à 2 139 000€





Budget

UNE FISCALITE ENCORE INCHANGEE



Les taux votés par le conseil municipal pour l'année 2018 sont inchangés (depuis 2002)

13,21 % pour la taxe d'habitation,

20,80 % pour la taxe foncière (bâti),

23,25 % pour la taxe foncière (non bâti),

UNE GESTION RIGoureuse DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Si la commune dégage chaque année un excédent de fonctionnement, c'est-à-dire si elle fait des économies, c'est grâce à une gestion rigoureuse de son budget de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement

La part des dotations de l'Etat sur les recettes de la commune apparait en hausse en 2018 avec 27% par rapport à 2017 (24%), en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation censée être compensée par l'Etat. Toutefois la part fiscalité – dotation de compensation à la

Communauté de Communes de Venduvre-Soulaines diminue aussi fortement passant de 54% en 2017 à 43% en 2018. Les dotations de l'Etat baissant encore cette année et l'attribution de compensation à la Communauté de communes augmente en raison du transfert de la compétence GEMAPI. (cf zoom sur l'attribution de compensation)

Le montant total des recettes de fonctionnement prévues pour l'année 2018 s'élève à 3 930 000€

Une gestion « en bon père de famille » des dépenses de fonctionnement permettent un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 48 % (1 504 330€).

Le total des dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2018 s'élève à 3 174 477€

Quel est l'impact des transferts de compétence sur le budget de la commune ?

Avec la fusion des Communautés de communes des Rivières et du Soulainois, et la création de la Communauté de communes de Venduvre-Soulaines (CCVS), des compétences communales sont devenues communautaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, officiellement la commune n'est plus compétente pour gérer les zones d'activités économiques, le scolaire et le périscolaire (y compris la restauration scolaire) et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Mais quelle incidence a ses changements de compétence sur le budget communal : AUCUNE, ces transferts de compétence doivent être neutres budgétairement pour la commune et la communauté de communes.

Alors comment fait-on ?

C'est très simple. Pour chaque compétence transférée, il y a un calcul des dépenses et des recettes. Par exemple pour la compétence scolaire, on regarde tous les frais de fonctionnement de l'école, du

périscolaire (l'eau, l'électricité, le matériel scolaire, les sorties...)

ou de la cantine et les recettes perçues (aide de la CAF, de la MSA, participation des parents...). Le tout sur une année civile entière. On calcule la différence entre les Recettes et les Dépenses et on obtient ce qui s'appelle l'attribution de compensation. Cette attribution peut être positive si la commune avait plus de recettes que de dépenses ou négatives si les dépenses sont supérieures aux recettes.





Budget

Ce calcul est effectué pour chacune des trois compétences actuellement transférées et le montant de l'attribution de compensation est alors défini par une commission dite Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), instituée au sein de la communauté de communes parmi les conseillers

communautaires. Son Président est actuellement Dominique de Margerie, conseiller municipal délégué aux finances de Vendevre sur Barse.

Le montant de l'attribution de compensation défini par la CLECT est ensuite validé par l'ensemble des conseils municipaux des communes

de la communauté de communes (même si le montant ne concerne pas directement la commune).

Pour l'année 2018, le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Vendevre sur Barse est de 178 948€. Il est décomposé ainsi :

Compétence	Dépenses	Recettes	Attribution compensation /an
Economie 	23 950 €	583 218,47 €	+ 559 268,47 €
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations 	23 690 €		- 23 690,00 €
Compétence scolaire périscolaire 	549 740,74 €	192 514,84 €	- 357 080,09 €
Total			178 498,38

Ce montant est fixé à un instant T. Il restera le même tous les ans, quelle que soit l'évolution des compétences transférées et par conséquent des dépenses ou des recettes supplémentaires de la commune ou de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines. Par exemple, le retour à la semaine scolaire à 4 jours et la suppression des NAP ne modifieront pas le montant de l'indemnité de compensation. De même la Communauté de communes peut être amenée à avoir des frais supplémentaires en raison de nouveaux textes réglementaires, la commune n'aura pas à participer financièrement à ces nouvelles contraintes.



Manifestations

DATE	ORGANISATEUR	OBJET	LIEU
MARDI 1^{ER} MAI	Golf de l'Ermitage	Championnat de ligue U12 Grand Est (enfants -12 ans)	Golf de l'Ermitage
DIMANCHE 13 MAI	Golf de l'Ermitage	Compétition RENAULT TECHNOCENTRE	Golf de l'Ermitage
SAMEDI 19 MAI	Golf de l'Ermitage	Compétition RENOIR	Golf de la Forêt d'Orient
DIMANCHE 20 MAI	Golf de l'Ermitage	Compétition RENOIR	La Cordelière
LUNDI 21 MAI	Golf de l'Ermitage	Compétition RENOIR Avec remise des prix	Golf de l'Ermitage
SAMEDI 26 MAI	Golf de l'Ermitage	Compétition Plutôt la vie	Golf de l'Ermitage
SAMEDI 2 JUIN	Coppelia	Gala de danse « 25 ans d'émotions »	COSEC
DIMANCHE 3 JUIN	Pompiers de Vendevivre	Vide grenier et porte ouverte du centre de secours Recrutement de jeunes sapeurs-pompiers et pompiers	Place du 8 mai et centre de secours
VENDREDI 15 JUIN	Coppelia	Assemblée générale	Salle annexe
SAMEDI 16 JUIN	Golf de l'Ermitage	Compétition du foot « France Australie »	Golf de l'Ermitage
SAMEDI 16 JUIN	Randori	Kermesse	COSEC
VENDREDI 22 JUIN	Commune et Syndicat d'Initiative	Fête de la musique	Place du 8 mai
SAMEDI 23 JUIN	Golf de l'Ermitage	Compétition du « comité départemental »	Golf de l'Ermitage
SAMEDI 23 JUIN	Amis des écoles	Kermesse des écoles	
DIMANCHE 24 JUIN	Golf de l'Ermitage	Compétition MERCEDES	Golf de l'Ermitage
SAMEDI 14 JUILLET	Syndicat d'initiative	Vide grenier	Parc du Château
SAMEDI 14 JUILLET	Commune	Animations gratuites pour enfants	Parc du Château
SAMEDI 1^{ER} SEPTEMBRE	Coppelia	Inscription 2018/2019	Salle annexe
DIMANCHE 4 NOVEMBRE	Association des Amis du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient	Représentation théâtrale « Blanche Neige et compagnie » par Come1Envie	Théâtre de la Forêt d'Orient

**Sans oublier
les cérémonies
patriotiques
organisées par
l'ACPG-CATM**

8 MAI

Capitulation de l'armée allemande

14 JUILLET

Fête nationale

11 NOVEMBRE

Commémoration de l'armistice 1918

5 DÉCEMBRE

Hommage aux morts d'Algérie et des Combats de Tunisie et Maroc